



EUROTABLE
5 RUE JEAN BRUN
ZI DE CAMPREAL
24100 - BERGERAC
05 53 27 45 29
info@eurotable.fr
www.eurotable.fr

SNC LE BAR 'JO'
6 PLACE DE LA MAIRIE
joris.marcouly@gmail.com
46240 COEUR DE CAUSSE

Vos réf. : Code client : 12781

Facture N° 226687 **P-1**
Suivi par : Christian - christian@eurotable.fr (06 08 69 47 95)

Date	Echéance	Mode de règlement
23/07/2025	23/07/2025	Virement

Saisi par : S-114

Référence	Qté	Désignation	P.U. HT.		P.U. net HT.	Montant HT.	CT
		SIRET :					
229	4	BL N°7525 du 22/07/2025 Cde N°3895 du 04/07/2025 PLATEAU STRATIFIÉ MOULÉ 70X70 ATACAMA CHERRY 0222 *Promotion selon stock disponible*	98,00 €		98,00 €	392,00 €	1
		Taxe article			0,68 €	2,72 €	
231	4	PIED LORRAINE NOIR N°1 *Promotion selon stock disponible*			OFFERT		
33291	4	NET STOOL ANTHRACITE #NA-4035502000# Taxe article	88,00 €		88,00 €	352,00 €	1
					0,80 €	3,20 €	
33294	4	NET STOOL SENAPE #NA-4035556000# Taxe article	88,00 €		88,00 €	352,00 €	1
					0,80 €	3,20 €	
33199	6	FAUTEUIL NET ANTHRACITE DA 6 #NA-403260200006# Taxe article	80,00 €		80,00 €	480,00 €	1
					0,76 €	4,56 €	
33202	6	FAUTEUIL NET SENAPE DA 6 #NA-403265600006# Taxe article	80,00 €		80,00 €	480,00 €	1
					0,76 €	4,56 €	
DIV-276-FP (ForfMontage)	1 1	Forfait La prestation comprend : La livraison, le montage (chaises, pieds de tables, plateaux de tables, parasols), la visserie nécessaire, l'enlèvement des emballages (cartons et plastiques) et le recyclage des emballages.	130,00 €		130,00 €	130,00 €	1

CT	TOTAL H.T.	% T.V.A.	Montant taxe
1	2 206,24 €	20,00	441,25 €
	Dont ECOTAXE		18,24 €

Dont FF 2,00 € SIRET client 934571779

TOTAL H.T.	2 206,24 €
TOTAL T.V.A.	441,25 €
TOTAL T.T.C.	2 647,49 €
Déjà réglé	1 000,00 €
NET A PAYER	1 647,49 €

IBAN : FR76 3000 3015 9100 0270 0141 513, Code BIC : SOGEFRPP
Nous nous réservons la propriété des matériels et fournitures jusqu'au paiement complet du prix par l'acheteur. Notre réserve de propriété porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues.
Dans le cadre de la loi N° 92-1442 du 31/12/1992, nous vous précisons que tout retard de paiement donnera lieu à l'application d'une pénalité égale à une fois et demi le taux de l'intérêt légal.
De plus, une indemnité pour frais de recouvrement de 40€ sera appliquée (article L.441-6) - 0% d'escompte pour paiement anticipé (Loi N° 80.335 du 12 Mai 1980)

Ce papillon nécessaire pour créditer votre compte est à joindre à votre règlement. Merci.

Facture N° 226687 23/07/2025
Montant : 1 647,49 €
Payeur : 12781
Echéance : 23/07/2025

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1- APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conformément à l'article 443-6 du code de commerce, les présentes conditions générales de vente constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande. Elles prévalent sur les conditions d'achat, sauf acceptation formelle et écrite du vendeur.

ARTICLE 2 - DELAIS DE LIVRAISON

Nos délais de livraison ne sont donnés qu'à titre strictement indicatif. Ils ne sauraient en aucune façon ouvrir droit à réclamations, dommages-intérêts, pénalités, annulations de commande pour retard.

ARTICLE 3- RESPONSABILITE

La responsabilité des risques et périls de nos marchandises incombe à l'acquéreur dès leur remise, soit à l'acquéreur ou à son mandataire, soit au transporteur. Les réclamations éventuelles et/ou copie de celles émises à l'encontre du transporteur doivent nous être transmises dans les 2 jours de la réception de la marchandise. En cas de montage par l'acheteur, le vendeur décline toute responsabilité. Les produits pour intérieur doivent être mis en outre dans des locaux fermés bénéficiant d'une ventilation et d'un chauffage suffisant pour éviter leur déformation et leur assurer un taux d'humidité et d'hygrométrie satisfaisant. Les produits extérieurs doivent être hivernés pendant la période concernée.

ARTICLE 6- FACTURATION

Toutes nos factures sont payables au comptant, sauf dispositions particulières. En cas de retard de paiement par rapport à la date d'échéance, la pénalité de retard hors taxes sera calculée sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'échéance, appliqué au prorata temporis.

NOS MARCHANDISES RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ TANT QUE LEUR PRIX NE NOUS A PAS ÉTÉ INTÉGRALEMENT VERSÉ : EN CAS DE DÉFAUT DE PAIEMENT À L'ÉCHÉANCE FIXÉE, NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE REPRENDRE CES MARCHANDISES OU D'ÉCHANGER LEUR PRIX EN CAS DE TRANSFORMATION CHEZ LE CLIENT OU CHEZ TOUT TIERS À QUI IL LES AURAIT CÉDÉES.

En application des articles L.441-3 et L.441-6 de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.

ARTICLE 7- RECOURS-CONTESTATION

Pour tout litige, les tribunaux de notre siège social sont seuls compétents, même en cas de demande incidente ou d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Le paiement par effet de commerce ou tout autre mode de règlement n'entraîne ni ovation ni dérogation à la présente clause. Dans tous les cas, seul le droit Français sera applicable.

ARTICLE 8- GARANTIE

Nos produits fabriqués sont garantis 1 an, à compter de la livraison, contre tous vices de fabrication. Cette garantie s'applique dans le cadre de leur utilisation normale et hors dégradation volontaire ou non. La garantie ne couvre pas les modifications apportées, la négligence, le défaut d'entretien par le client ou le mauvais montage.